

Direction Générale Adjointe Attractivités
Direction Culture, Sport, Jeunesse,
Vie Associative
Service des Sports
Isabelle CHAUSSY
Tél : 04.75.66.75.76
Mél : ichaussy@ardeche.fr

Nos réf. : « BONUS COLLEGIENS »
2022/ND/IC

Privas, le

chiu Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire, je me réjouis de constater que le tissu associatif ardéchois retrouve une pleine vitalité et de belles perspectives. Cette période difficile a démontré, s'il en était encore besoin, toute l'importance des associations pour l'attractivité de l'Ardèche et votre rôle central comme lien social sur l'ensemble des territoires de notre département.

Pour toutes ces raisons, nous avons avec Christian FEROUSSIER et toute notre équipe, souhaité, poursuivre le soutien de vos actions en encourageant, cette année encore, la jeunesse ardéchoise à pratiquer les activités sportives, culturelles ou citoyennes que vous proposez.

L'opération « Bonus collégiens » expérimentée en 2021 et qui a bénéficié à plus de 3 000 collégiens et à plus de 500 associations sera reconduite dès la rentrée de septembre 2022.

Tout collégien ardéchois pourra bénéficier d'un remboursement pouvant aller jusqu'à **60 euros** pour contribuer aux frais d'adhésion à votre structure¹ (hors frais de matériel et d'équipement) et ce montant sera porté à **80 euros** pour un jeune en situation de handicap.

Le succès de cette opération repose en grande partie sur votre implication. Il est en effet essentiel que vous puissiez informer vos adhérents et sympathisants dès que possible ; lors de l'inscription dans votre structure, les collégiens vous demanderont d'établir une attestation qu'ils devront nous fournir et dont le modèle est annexé à ce courrier.

Demeurant naturellement à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Olivier AMRANE
Président du Conseil départemental
de l'Ardèche

¹ Les structures culturelles publiques sont également éligibles à ce dispositif.

ATTESTATION D'ADHESION - 2022/2023

Je soussigné(e) : nom - prénom.....

Président(e) de l'association : nom de l'association.....

Atteste et certifie par la présente :

L'inscription de : nom - prénom du collégien

pour l'année scolaire 2022/2023 afin de suivre les activités de : nom de(s) (l')activité(s).....

Le montant annuel pour ces activités est de €/an

(..... €/trimestre + € frais d'adhésion à l'association).

ATTENTION ces montants ne doivent pas comprendre les frais d'achat de matériel ou d'équipement

A ce jour, la somme de€ correspondant au paiement

du trimestre 1 / 2 / 3

de l'année

a été acquittée à l'association.

Fait à la demande de l'intéressé(e)

Pour valoir ce que de droit.

Date :

(Signature et tampon de l'association)

Ce formulaire est à adresser au Département de l'Ardèche dans le cadre de son dispositif « Mesure en faveur du développement des pratiques culturelles et sportives des collégiens ardéchois année scolaire 2022/2023 – 1 COLLEGIEN / 1 ASSOCIATION = 60 euros »